

Maijères le 12 novembre 1992

M. Yves SCHNEIDER
1, rue des Fleurs
57210 MAIJIÈRES - L. Metz
FRANCE

(4)

REPUBLICA DE CHILE
PRESIDENCIA
REGISTRO ARCHIVO

NR. 92/26764
A: 18 NOV 92

P.A.A.	R.C.A.	F.W.M.
C.B.E.	M.L.P.	V.S.
M.T.O.	E.D.E.C.	J.S.A.
M.Z.C.		

ARCHIVO

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Président de
la République du Chili
SANTIAGO
CHILI

Je vous écris au sujet de Monsieur Alfonso
CHANFREAU OYARCE, étudiant en philosophie et
dirigeant du MIR emmené de son domicile le 30/7/1974
par des membres de l'ancienne police de sécurité, la
DINA, et qui a disparu depuis.

Avec AMNESTY INTERNATIONAL, je demande que
la cour suprême du Chili se décide à laisser
le dossier de M. Alfonso CHANFREAU OYARCE entre les
mains d'un tribunal civil.

Très préoccupé par l'impunité dont ont
joué les responsables de violations des droits de l'
homme sous l'ancien gouvernement militaire je
demande que les responsables de tels actes soient
traduits en justice.

Fugitif, je demande que la loi d'amnistie
de 1978 (décret de loi 2191) soit annulée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président
de la République, l'expression de mes respectu-
euses salutations.

Yves Schneider



amnesty international

groupe france 77

Strasbourg, le 20 octobre 1992

Excellence,

C'est en tant que membre d'Amnesty International que je vous écris, pour vous faire part de mon inquiétude quant à la "disparition" d'Alfonso Chanfreau Oyarce, un étudiant en philosophie âgé de 24 ans, leader du Mouvement de Izquierda Revolucionario enlevé à son domicile le 30 juillet 1974 par des membres des anciens services secrets, la Dirección de l'Inteligencia Nacional.

J'accueille avec satisfaction les enquêtes judiciaires qui ont été menées sur cette affaire et je souhaite vivement que l'entière vérité puisse être établie sur le sort d'Alfonso Chanfreau Oyarce, et que les responsables soient traduits en justice.

Amnesty International est préoccupé par l'impunité dont jouissent les personnes qui se sont rendues coupables de violations des droits de l'homme sous le précédent gouvernement militaire. J'insiste pour qu'elles soient traduites en justice, afin que l'entière vérité puisse être révélée sur des affaires comme celle d'Alfonso Chanfreau Oyarce.

Je demande au gouvernement d'abroger la loi d'amnistie de 1978 (décret-loi 2/191) qui a déjà empêché dans le passé que soient menées à bien les enquêtes judiciaires approfondies sur les violences perpétrées avant 1978, et continue aujourd'hui de faire obstacle à leur déroulement.

En espérant que mon appel sera entendu,
je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes
salutations respectueuses.

Evelynne Wolff

Gare de Boston

Strasbourg 67000

France

Le 10. 11. 92

M^{me} Jussanais
6 chemin des Martinieres
44 470 THOUARE
FRANCE

Monsieur le Président

En tant que membre d'Amnesty International je me permets d'exprimer ma préoccupation concernant l'enquête au sujet de la "disparition" d'Alfonso Chanfreau Oyarce.

Le possible transfert de l'enquête vers la juridiction militaire concernant la torture et la disparition de cet homme nous inquiète car les tribunaux militaires ont fait preuve de leur incapacité à juger les cas de violations des Droits de l'homme et à faire comparaître les coupables en justice. Nous sommes préoccupés au sujet de l'impunité dont ont joui les responsables de violations des Droits de l'homme et nous vous demandons de garantir qu'ils seront traduits en justice et que la lumière sera faite sur des cas comme celui

d'Alfonso Chanfreau Oyarce.
Nous vous demandons d'annuler la loi d'amnistie de 1978 qui a permis d'empêcher les enquêtes sur les violations commises avant 1978.

C'est avec confiance que je m'adresse à vous et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

J. Jussanais



amnesty international

groupe france 77

Strasbourg, le 20 octobre 1992

Excellence,

C'est en tant que membre d'Amnesty International que je vous écris, pour vous faire part de mon inquiétude quant à la "disparition" d'Alfonso Chanfreau Oyarce, un étudiant en philosophie âgé de 24 ans, leader du Mouvement de Izquierda Revolucionario enlevé à son domicile le 30 juillet 1974 par des membres des anciens services secrets, la Dirección de l'Inteligencia Nacional.

J'accueille avec satisfaction les enquêtes judiciaires qui ont été menées sur cette affaire et je souhaite vivement que l'entière vérité puisse être établie sur le sort d'Alfonso Chanfreau Oyarce, et que les responsables soient traduits en justice.

Amnesty International est préoccupé par l'impunité dont jouissent les personnes qui se sont rendues coupables de violations des droits de l'homme sous le précédent gouvernement militaire. J'insiste pour qu'elles soient traduites en justice, afin que l'entière vérité puisse être révélée sur des affaires comme celle d'Alfonso Chanfreau Oyarce.

Je demande au gouvernement d'abroger la loi d'amnistie de 1978 (décret-loi 2/191) qui a déjà empêché dans le passé que soient menées à bien les enquêtes judiciaires approfondies sur les violences perpétrées avant 1978, et continue aujourd'hui de faire obstacle à leur déroulement.

En espérant que mon appel sera entendu,
je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes
salutations respectueuses.

D^r N. Bonaventura

25 av. gal de Gaulle
67000 Strasbourg
France.

